

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Marché de clientèle sur appel d'offres ouvert pour la maintenance des feux de circulation

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2003/292 du 27 février 2003, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un marché sur appel d'offres pour la maintenance des feux de circulation de la Ville de Nouméa, qui a été attribué à la société SOCOMETRA à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003 pour une durée de trois ans.

Ce marché arrivant à expiration, il est nécessaire de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

L'objet de ce marché est de conserver le parc de feux tricolores de la Ville (armoires de carrefours, contrôleurs, signaux, boucles électromagnétiques et câbles de liaison) en bon état de fonctionnement afin de garantir la sécurité des usagers et une bonne régulation de la circulation.

Pour information, 38 carrefours et 12 passages piétons sont régulés par des feux de signalisation ce qui représente environ 2.300 lampes et leds en fonctionnement.

Le parc de feux est régulièrement entretenu et remis aux normes.

La durée du marché sera de trois ans et la dépense, estimée à 12 MF, sera imputable au budget 2006 de la Ville de Nouméa, section de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à passer un marché de clientèle avec l'entreprise qui aura été retenue par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Frédéric ANGLEVIEL
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY		Robert VAUTRIN
	Mme	Lysiane FLOTAT		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO	Mme	Mireille BOYER
	Mme	Martine JONES	MM.	Michel BOYER
	Mme	Anne-Marie MESTRE		Bernard HERPIN
DATE D'AFFICHAGE	M.	TRAN VAN HONG	Mme	Marie-Josée GOMEZ
10.03.2006	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Dominique COVA
	M.	Jean WASMAN	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	Mme	Françoise CORNU		Hamu WAHEO
	M.	Pierre HENIN		
	M.	Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Mireille LEVY
		Marc Kanyan CASE	Mme	Malia MAUGATEAU
		Gérard VIGNES	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de présents : 32	Mme	Jacqueline BROQUET	MM.	Christian HENIN
Nombre de votants : 44 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND		Gérald CORTOT
		André DUBOIS	Mme	Isabelle OHLEN
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU
<b><u>SORTIE DE :</u></b>	M.	Alfredo VARRA		
<b>M. Hervé GUEGAN</b>	Mme	Christel BERGER		

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/402

autorisant un marché de clientèle sur appel d'offres ouvert pour la maintenance des feux de circulation

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS 2006

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 relative à la modification de la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/18 du 13 février 2006,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 27 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer le marché de clientèle sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour la maintenance des feux de circulation.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2006 de la Ville de Nouméa - section de fonctionnement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont D.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1